



REPUBLIQUE FRANCAISE

## VILLE D'UZERCHE

Courriel : [mairie@uzerche.fr](mailto:mairie@uzerche.fr)

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2<sup>e</sup> séance du 13 avril 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 13 avril à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 08 avril 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, M. Jean-François BUISSON, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Yves CHEFDEVILLE, M. François BORDILLON, Mme Nathalie RAUFLET, Mme Emmanuelle MARTIN, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE, M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Frédérique REAL (pouvoir à Mme Marie NICAUD), Mme Catherine MOURNETAS (pouvoir à M. François FILLATRE), M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M. Jérémy RIGAUD), Mme Simone BESSE (pouvoir à Mme Emmanuelle MARTIN, Mme Armelle COTTRANT (pouvoir à M. Jean-François BUISSON), M. Benjamin LAPORTE (pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS), M. Guillaume JOIE (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET)

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-02-08

#### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

Madame Frédérique REAL, adjointe au maire, rappelle aux membres de l'assemblée que, afin de permettre au centre communal d'action sociale (CCAS) d'exercer ses prérogatives (aides individuelles, soutien aux associations d'intérêt social et/ou d'insertion, repas aux personnes âgées...), une participation financière de la commune doit être attribuée.

Elle précise que cette subvention, nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS, est prévue dans le budget principal 2022 en dépenses de fonctionnement.

Pour 2022, le montant de cette subvention est de 7 000 €. Celle-ci permettra notamment la poursuite du dispositif Pass Loisirs (aide aux activités de loisirs pour les familles uzerchoises) et du dispositif Pass Territoires (financement pour chaque classe de l'école d'une demi-journée d'activités organisée par une association uzerchoise).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU le budget principal de la commune,

ENTENDU l'exposé de Madame REAL,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux établissements publics communaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1°/ **DECIDE** d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 7 000 € au titre de l'année 2022.

2°/ **PRECISE** que les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2022.

Fait à Uzerche, le 13 avril 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

